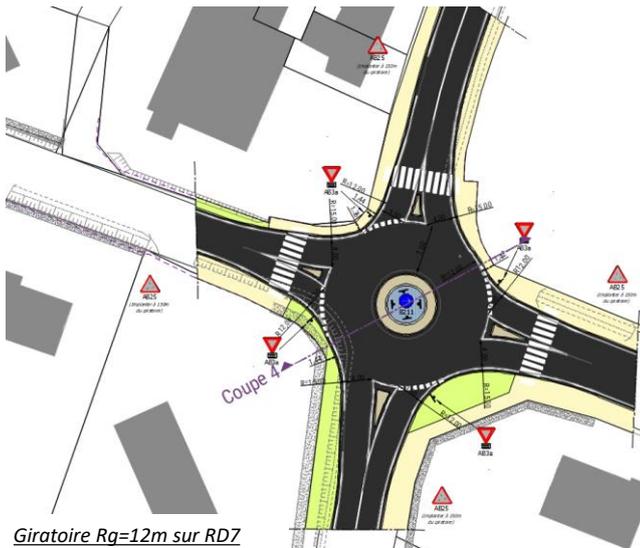


EXTENSION DE LA ZA SAINT-CLEMENT ET CREATION D'UN GIRATOIRE SUR RD7

Commune de **DIVATTE-SUR-LOIRE (44)**

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE
Étude : 2020-21 Travaux : 2021-22	Extension de la ZA St-Clément et création d'un giratoire VRD et ESPACES VERTS Coût des travaux estimés : 870 000,00 € HT	Communauté de Communes <u>Sèvre et Loire</u> (44)	ADEPE



Giratoire Rq=12m sur RD7

PRESENTATION :

La **Communauté de Communes Sèvre & Loire**, appelée la CCCL, est une nouvelle collectivité territoriale résultant de la fusion de la CC de Vallet (CCV) et de la CC Loire Divatte (CCLD).

La CCCL se situe au sud-est de la métropole nantaise, et regroupe 11 communes pour 47 000 habitants.

La **zone d'activités de Saint-Clément** se situe sur la commune de Divatte-sur-Loire, au Nord du Centre-bourg de la commune déléguée la Chapelle-Basse-mer. L'accès se fait par la RD7, dite « Route de la Varenne ».

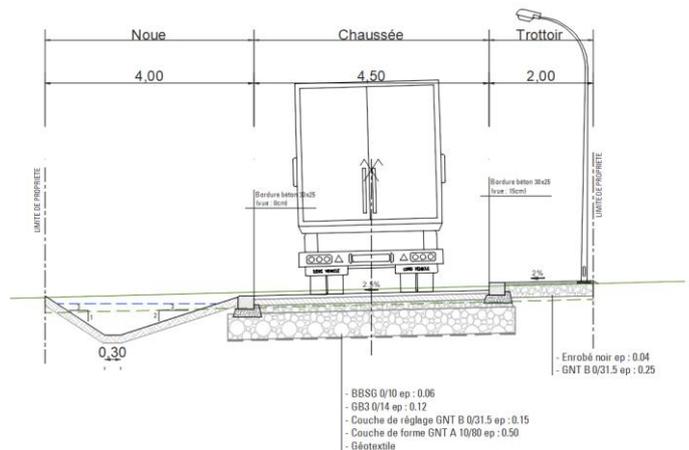
D'une superficie de 8,55 ha, cette zone d'activités est à vocation artisanale. Elle présente un potentiel de développement avec une possibilité d'**extension sur 4,75 ha environ**.

ENJEUX :

La CCCL a enclenché en 2019 une réflexion sur l'extension de zone d'activités de Saint-Clément, à Divatte-sur-Loire. Des études préalables ont été réalisées :

- Diagnostic préalable,
- Esquisse,
- Dossier d'Examen au cas par cas,
- Dossier Loi sur l'Eau,
- Permis d'Aménager

Le permis d'aménager et dossier loi sur l'eau ont été déposés et instruits en début 2021, et les études de projet ont été menées en parallèle de manière à engager des travaux de viabilisation de l'extension en septembre 2021.



LE PROJET :

Le **giratoire** implanté sur la Route Départementale n°7 permettra l'accès à la Zone d'Activités existante et à l'extension et aura les caractéristiques suivantes :

- Rayon extérieur du giratoire de 12,00 m
- Ilot central bétonné : 3,00 m
- Zone franchissable : 2,00 m
- Largeur voie d'entrée et sortie : 3,50 à 4,00 m

La **voie principale** de distribution d'une largeur de 6,00m sera traitée en enrobé.

La **boucle**, d'une largeur de 4,50m sera traitée en enrobé.

Elle sera séparée des lots privatifs, par :

- une liaison piétonne d'une largeur de 2,00 m d'un côté ;
- une noue paysagère d'une largeur de 4,00 m

Une **aire de stationnement PL** sera créée.

Un **bassin de rétention** permettra de récupérer et réguler l'ensemble des eaux pluviales de la Zone existante et de l'extension.



LES MISSIONS : PRO – ACT – VISA – DET – OPC – AOR